

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU COMTE DE DRUMMOND

Procès-verbal d'une réunion du Comité exécutif tenue mardi,
le 9 janvier 1990, à l'Hôtellerie Le Dauphin, à 7h30.

Sont présents: Mme Suzanne Paradis
M. Benoit Laflamme
M. Yvan Gosselin
M. Jacques Mathieu

Sont absentes: Mme Manon Adam
Mme Agathe Leclerc

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Après constatation du quorum et mot de bienvenue de Mme Suzanne Paradis, laquelle en profite pour transmettre ses voeux du Nouvel An, l'assemblée est déclarée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Gosselin, appuyé par M. Benoit Laflamme, que l'ordre du jour soit accepté tout en ajoutant à l'item "Varia" les sujets suivants:

- Comité environnement
- Jury Olympiade Industrielle

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 1989

Il est proposé par M. Benoit Laflamme, appuyé par M. Yvan Gosselin, que le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1989 soit accepté tel que rédigé.

4. DEMISSION

M. Jacques Mathieu, directeur général, fait part de la décision de M. Serge Cousineau de remettre sa démission à titre de membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce.

Après échanges et discussions, il est proposé par M. Benoit Laflamme, appuyé par M. Yvan Gosselin, que le poste d'administrateur qu'occupait M. Serge Cousineau jusqu'à sa démission soit laissé vacant d'ici l'élection du conseil d'administration 1990-91 de la Chambre de commerce.

Suggestion est faite par Mme Suzanne Paradis, présidente, pour que les mandats des comités que présidait M. Cousineau soient répartis, s'il y a lieu, entre les membres du Conseil d'administration.

5. CORRESPONDANCE

Ministre de l'enseignement supérieur et de la science: Invitation est faite à la Chambre de commerce à communiquer au ministre de l'Enseignement supérieur et de la science les noms, adresses et emplois de quatre personnes dont les qualités et la compétence sont reconnues et qui seraient aptes à siéger au Conseil d'administration du collège de Drummondville.

Après échanges, il est convenu par le Comité exécutif de la Chambre de commerce de soumettre les noms de M. Guy Gauthier, M. Claude Verrier, Mme Suzanne Paradis et M. Benoit Laflamme.

M. Jacques Mathieu, directeur général, verra à s'enquérir auprès de ces personnes de leur disponibilité et de leur intérêt avant de transmettre leurs noms au ministre de l'Enseignement supérieur et de la science.

Corporation des Fêtes du 175e anniversaire: Invitation à assister aux cérémonies d'ouverture des Fêtes du 175e anniversaire de fondation de Drummondville qui auront lieu samedi, le 13 janvier, au Centre Marcel-Dionne.

Le Groupe MMG: Avis est donné à la Chambre de commerce que Mécanique de bâtiments CFM Inc. a déposé une proposition entre les mains du Groupe MMG en vertu de la Loi sur la faillite. Le directeur général, M. Jacques Mathieu, informe l'assemblée que la Chambre de commerce est au nombre des créanciers non-garantis (161,00\$).

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.: Avis est donné à la Chambre de commerce que Le Salon de la Femme du Centre du Québec Inc. a déposé une proposition entre les mains du groupe Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. en vertu de la Loi sur la faillite. L'assemblée est informée que la Chambre de commerce est au nombre des créanciers non-garantis (36,00\$).

Chambre de commerce du Québec: Information relative au code de déontologie des délégués au recrutement du service des sociétés-membres de la Chambre de commerce du Québec.

Ville de Drummondville: Copie du nouvel organigramme administratif de la Ville de Drummondville. Le directeur général, M. Jacques Mathieu, souligne que ce document sera

disponible pour consultation au secrétariat de la Chambre de commerce.

6. ASSURANCE RESPONSABILITE DES ADMINISTRATEURS

De l'information est transmise aux membres du Comité exécutif quant à une assurance protection pour les administrateurs d'un organisme à but non-lucratif dont la prime pourrait s'élever entre 2 000,00\$ et 3 000,00\$.

Après échanges et discussions, il est proposé par M. Benoit Laflamme, appuyé par M. Yvan Gosselin, de ne pas souscrire à une assurance protection des administrateurs de la Chambre de commerce mais, plutôt, de souscrire un montant hebdomadaire de 10,00\$ à la loterie 6-49. Les montants éventuellement gagnés à cette loterie pourraient être injectés dans un fonds "Chambre de commerce-assurance protection des administrateurs" ou servir à financer des activités de la Chambre et des études nécessaires à l'élaboration de différents projets de l'organisme.

Le directeur général, M. Jacques Mathieu, signera pour et au nom de la Chambre de commerce tous les documents relatifs à l'émission d'un certificat d'abonnement à Loto-Matique.

7. INVITATION AUX COMMANDITAIRES DE MEDIA

M. Jacques Mathieu, directeur général, rappelle que les commanditaires du bulletin d'information "Média" de la Chambre de commerce sont reçus depuis maintenant trois ans à titre d'invités spéciaux et en signe de reconnaissance à l'une des activités de l'organisme. Après échanges, il est proposé par M. Yvan Gosselin, appuyé par M. Benoit Laflamme, d'invités les commanditaires du bulletin "Média" au dîner-conférence du 24 janvier prochain et de leur remettre chacun un billet à titre gracieux.

8. HOMMAGE AUX LAUREATS DU GALA DES AFFAIRES

M. Jacques Mathieu, directeur général, rappelle qu'un hommage a été rendu l'an dernier lors d'un souper-causerie de la Chambre à tous les lauréats de Napoléon du Gala des Affaires. Il suggère qu'une invitation à assister au souper-causerie du 12 février leur soit adressée. Après échanges, il est proposé par M. Benoit Laflamme, appuyé par M. Yvan Gosselin, que tous les lauréats de Napoléon (volet concours) du Gala des Affaires 1989 soient invités au souper-causerie du 12 février et qu'un billet leur soit remis à titre gracieux. Un hommage sera aussi rendu lors de cette même activité aux quatre commanditaires majeurs du Gala. Un souvenir de leur association à ce prestigieux

événement, à savoir la reproduction de la page promotionnelle qui a été publiée dans les journaux La Parole et L'Express dans la semaine suivant le Gala, leur sera alors offerte.

9. MODIFICATIONS AU REGLEMENT NO 1-DELAIS

Les membres du Comité exécutif échangent sur les délais entourant l'adoption, par le conseil d'administration, des modifications au règlement au numéro 1 de la Chambre. Après échanges, il est convenu que les modifications au règlement numéro 1 de la Chambre devront être adoptées au plus tard le 23 février par les membres du Conseil d'administration, de sorte que les autres délais entourant l'adoption du règlement amendé par les membres lors d'une assemblée générale spéciale à être convoquée, puissent être rencontrés.

Voici d'ailleurs le calendrier des échéanciers:

-23 février: Adoption par le Conseil d'administration, lors d'une assemblée spéciale, du projet de règlement devant être soumis aux membres de la Chambre.

-23 février au 9 mars: Rédaction finale du projet de règlement, travaux d'imprimerie (composition et impression).

-9 mars: Envoi postal aux membres de la Chambre.

-13 mars: Délai de 30 jours avant l'assemblée générale spéciale.

-11 avril: Assemblée générale spéciale (Diner "cabance à sucre").

10. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 1990

Les membres du Comité exécutif sont invités à contacter les présidents des comités qu'ils supervisent afin de leur rappeler la tenue de la prochaine réunion du Conseil d'administration, mercredi, le 31 janvier, et les informer qu'au cours de cette réunion ils seront invités à traiter des réalisations à venir de leur comité respectif, soit celles qui seront mises de l'avant d'ici la fin du mandat 1989-90.

11. VARIA

11.1-Jury Olympiade Industrielle

L'assemblée est informée d'une demande du Comité

organisateur de l'Olympiade Industrielle du Club d'administration industrielle du Canada, chapitre de Drummondville, quant à la délégation d'une représentation de la Chambre de commerce du comté de Drummond sur le jury chargé d'analyser les candidatures des entreprises inscrites au concours.

Après échanges et discussions, et;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer d'une rotation de membres de la Chambre de commerce au sein d'organismes et jurys sur lesquels la Chambre est invitée à déléguer un représentant;

Considérant que le délégué de la Chambre de commerce sur le jury de l'Olympiade Industrielle est le même depuis déjà quelques années;

Il est proposé par M. Benoit Laflamme, appuyé par M. Yvan Gosselin, que Mme Suzanne Paradis, présidente de la Chambre de commerce, soit déléguée pour représenter la Chambre de commerce sur le jury de l'Olympiade Industrielle, édition 1990;

Il est aussi proposé que des remerciements soient adressés à M. Jean Côté pour son implication bénévole de trois ans sur le jury de l'Olympiade Industrielle et ce, à titre de délégué de la Chambre de commerce.

11.2- Comité environnement

M. Yvan Gosselin informe l'assemblée que le Comité environnement attribuera encore cette année des prix "Architas" et suggère que ces prix soient remis lors du dîner-causerie du 11 avril prochain.

M. Gosselin informe également l'assemblée qu'un regroupement d'organismes de la région opposés au projet de construction d'un terrain de golf sur le site du Parc des Voltigeurs est en voie de formation. Ce comité fera notamment circuler une pétition à la grandeur de la région. Après échanges, les membres du Comité exécutif conviennent qu'il y a lieu pour le comité Environnement de la Chambre de s'assurer que les vocations du Parc des Voltigeurs, notamment celle ayant trait à l'accessibilité des eaux de la rivière St-François, soient préservées.

M. Gosselin informe enfin l'assemblée que le comité Environnement soumettra un mémoire sur les déchets dangereux pour fins de présentation à la Commission Charbonneau.

12. PROCHAINE ACTIVITE

La prochaine activité de la Chambre de commerce est prévue pour le 24 janvier. Dans le cadre d'un diner-causerie prévu pour midi, à l'Hôtellerie Le Dauphin, la Chambre de commerce accueillera comme conférencier invité M. Jean-Guy Dubuc, président éditeur du journal La Tribune.

13. PROCHAINE REUNION DU COMITE EXECUTIF

La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 23 janvier, à 7 heures 30, à l'Hôtellerie Le Dauphin.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yvan Gosselin, appuyé par M. Benoit Laflamme, que l'assemblée soit levée.